

Jean-Noël Tronc
Publications

Articles, tribunes

1999

- *Du traditionnel au virtuel, les nouveaux usages*, Canal Education n° 16/CNED, été 1999

1997

- *Quelle régulation publique pour Internet ?*, Réalités Industrielles/Annales des Mines, mai 1997
- *Autoroutes de l'information : du rapport Théry au rapport Miléo*, Réalités Industrielles/Annales Mines, mai 1997
- *Des autoroutes de l'information, pour quoi faire ?* Réalités Industrielles/Annales des Mines, mai 1997 (coordination de la réalisation de la revue).
- *Comment se préparer à la révolution de l'information ?*, Météo, revue groupe Andersen Consulting, n°5, mai 1997
- *Les nouveaux réseaux d'information, un défi pour les médias et la communication politique*, revue Témoin, n° 8, printemps 1997
- *Les services professionnels représenteront 75% du marché dans dix ans*, in Les Mutants, le 21ème siècle professionnel en 50 visions, Les éditions télétravail, mars 1997
- *Les réseaux d'information de l'Etat : enjeux et perspectives*, Communication publique n°43, janvier-février 1997
- *Pour un Etat en réseau*, Planète Internet, janvier 1997

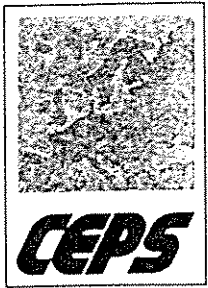
1996

- *Internet, régulation et contrôle*, MédiasPouvoirs n°43-44, 4ème trimestre 1996
- *Quelle politique pour les entreprises publiques ?*, Le Banquet n°9, 2ème semestre 1996
- *Les nouvelles technologies, support d'une action collective renouvelée*, (avec Christine Afriat), Transversales Science/Culture n°42, novembre-décembre 1996
- *La libéralisation des télécommunications en France et dans le monde*, Regards sur l'actualité n°224, septembre-octobre 1996, La documentation Française
- *La voie étroite du contrôle d'Internet*, Le Monde Informatique, 28 juin 1996
- *Internet : quelle régulation internationale ?*, Les Cahiers de l'audiovisuel n°8, juin 1996
- *Quelle sera l'ouverture du marché français des télécommunications ?*, Introduction au rapport du groupe de travail du Centre d'Etude et de Prospective Stratégique pour le colloque organisé au Sénat le 30 mai 1996
- *Autoroutes de l'information : révolution technologique, incertitudes industrielles*, Regards sur l'actualité n° 217, janvier 1996, La documentation Française
- *Autoroutes de l'information : questions de société, réponses politiques*, Regards sur l'actualité n°217, janvier 1996, La documentation Française

Rapports

- *Les réseaux de la société de l'information*, Rapport de l'atelier présidé par Thierry Miléo, Commissariat général du Plan, AspeEurope-Editions Eska, octobre 1996
- *Le service public*, Rapport au Premier Ministre, Mission présidée par Renaud Denoix de Saint Marc, La documentation Française, février 1996

Collaboration à des ouvrages



Arthur D Little

**QUELLE SERA L'OUVERTURE
DU MARCHÉ FRANÇAIS
DES TELECOMMUNICATIONS ?**

LE FIGARO
premier quotidien national français


CABLE & WIRELESS

SFR

ACTUAMEDIA

IREST

MÉDIAS POUVOIRS
POLITIQUES ÉCONOMIQUES
ET STRATÉGIES DES MÉDIAS

**MAIRES DE
GRANDES VILLES**



Ce rapport est le fruit d'une réflexion menée dans le cadre d'un groupe de travail rassemblant des personnalités membres du Centre d'Etude et de Prospective Stratégique (CEPS) sous la direction de Monsieur Jean-Noël TRONC.

Ce document est, dans la tradition du CEPS, un cahier de libre expression qui n'engage que leurs auteurs et a fortiori le CEPS mais, en aucune façon, les organismes dont ils dépendent.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	
<i>Jean-Noël TRONC</i> , Chargé de Mission "Réseaux de communication et société de l'information" COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN	2
LES BOULEVERSEMENTS TECHNOLOGIQUES ET LES NOUVEAUX MARCHES	
<i>Jean-Louis CONSTANZA</i> , Directeur Associé - ARTHUR D. LITTLE	8
<i>Bruno MASSIET du BIEST</i> , Directeur des Comptes Stratégiques - SFR	24
<i>Hervé DIGNE</i> , Directeur Général <i>Philippe BAILLY</i> , Directeur Général Adjoint HACHETTE FILIPACCHI GROLIER	32
<i>Yannick URRIEN</i> , Directeur de la Publication - ACTUAMEDIA	40
DE NOUVEAUX ACTEURS POUR DE NOUVEAUX MARCHES	
<i>Patrice CHAZERAND</i> , Directeur des Affaires Extérieures - AT&T FRANCE	46
LA REGULATION DU NOUVEAU CADRE CONCURRENTIEL	
<i>Gilles CRESPIEN</i> , Chef du Bureau des Réseaux et Services Mobiles MINISTERE DELEGUE A LA POSTE, AUX TELECOMMUNICATIONS ET A L'ESPACE - Direction Générale des Postes et Télécommunications	55

INTRODUCTION

Jean-Noël TRONC, *Chargé de Mission "Réseaux de communication et société de l'information"* - COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN

L'objectif historique de l'accès universel à un réseau téléphonique de qualité désormais atteint, la France, comme le reste du monde, doit faire face au nouveau défi de la révolution de l'information, fondée sur la convergence entre techniques et entreprises de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel.

Dans un environnement industriel souvent menacé, qui contraint les décideurs publics comme privés à des choix à la fois difficiles et inévitables, sous la pression formidable de la mondialisation des marchés et de la concurrence, la recherche de nouvelles "locomotives" de la croissance économique explique que le secteur des télécommunications, appelé à devenir le premier secteur d'activité de la planète, suscite des espoirs considérables. Les taux de croissance annoncés font naître des attentes - et des appétits - compréhensibles : 6% de taux de croissance annuel moyen prévu dans les quinze prochaines années, et jusqu'à 15% dans les secteurs les plus dynamiques, comme la radiotéléphonie ou les satellites.

Une telle croissance repose sur des bouleversements technologiques qui remettent radicalement en cause le mode d'organisation traditionnel du secteur des télécommunications. Dès le milieu des années quatre-vingt, à partir de l'exemple de la Grande-Bretagne, du démantèlement du monopole d'AT&T en 1984 et de l'ouverture partielle du marché japonais en 1985, la nécessité de mettre fin au modèle monopolistique sur lequel les réseaux de télécommunications ont été édifiés est apparue comme une évidence.

L'objectif de la libéralisation du secteur n'est désormais plus contesté par personne, même si le degré d'adhésion varie de la résignation pour certains à l'enthousiasme pour d'autres. Un double constat s'est en effet imposé, à la fois aux pouvoirs publics et aux acteurs économiques :

- les nouvelles technologies de la communication et la chute du coût des infrastructures multiplient les moyens de contournement des réseaux fixes pour lesquels l'idée d'un monopole naturel était jusqu'alors communément admise. Qu'il s'agisse des systèmes de rappel automatique (le *call back*), des cartes d'appel, des réseaux privés virtuels, des futurs réseaux mondiaux de téléphonie par satellite ou de la possibilité d'échanger voix et donnée par Internet, d'un bout à l'autre de la planète, au prix d'une communication locale, le champ des alternatives technologiques de communication ne cesse de s'accroître.

- l'intégration de technologies sophistiquées dans les réseaux permet d'enrichir sans cesse l'offre de services aux clients, lesquels, habitués désormais à un "confort téléphonique" croissant, augmentent leurs exigences en la matière. Or, l'expérience semble montrer que seule la concurrence est en mesure de permettre un développement rapide de nouveaux services par la multiplication de l'offre. Le retard persistant du marché français des mobiles est, à ce titre, éloquent, en ce que tous les pays qui devancent la France dans ce domaine bénéficient d'un cadre concurrentiel plus ouvert.

L'ouverture totale du marché des télécommunications à la concurrence est une priorité pour laquelle l'Union européenne s'est donnée, par une décision unanime des Etats membres en 1993, l'échéance symbolique du 1er janvier 1998. Mais au delà de cette date butoir, l'ouverture du marché est surtout une course d'étape, dont le succès repose sur la préparation des acteurs et la création d'un cadre réglementaire favorable. En France, les pouvoirs publics ont rendu possible, avec la loi relative aux expérimentations en matière de technologie et de service de l'information, des brèches anticipées dans le monopole. Mais l'essentiel repose à la fois sur la nouvelle loi de réglementation des télécommunications, en cours d'adoption, et sur la transformation progressive de France Télécom, afin de doter l'opérateur d'une plus grande liberté de manoeuvre pour lui permettre d'affronter dans les meilleures conditions la concurrence à venir.

Si l'ouverture à la concurrence est certaine, son rythme et surtout ses conséquences, à la fois économiques et sociales, font naître bien des interrogations. Trois types d'incertitudes essentielles peuvent être identifiés, auxquels les différentes contributions qui forment le présent rapport du Centre d'Etude et de Prospective Stratégique (CEPS) entendent apporter des réponses :

1. quels seront les nouveaux marchés ?
2. quels seront les acteurs et comment s'organiseront leurs relations ?
3. comment le rôle des pouvoirs publics s'inscrit-il dans ce nouveau cadre ?

L'importance croissante des communications sans fil, de la mobilité, des services en ligne et notamment des services de l'image constituent autant de balises sur le chemin du développement des services offerts sur **les nouveaux marchés**, dont les perspectives sont d'autant plus prometteuses qu'aucune zone géographique n'échappe à la révolution de l'information.

L'engouement pour les produits du futur, et particulièrement pour Internet, ne doit cependant pas faire oublier que les communications téléphoniques resteront durablement la source très dominante de profit dans le secteur. On peut d'ailleurs poser l'hypothèse, comme l'a fait le groupe de travail *Réseaux de la société de l'information* du Commissariat Général du Plan¹, que le marché professionnel et le marché grand public évolueront selon des rythmes distincts, ne serait ce que parce que la solvabilité très différente des clientèles considérées entraînera pour les nouveaux services des modes de diffusion divergents.

Mais ce qui est frappant, c'est que l'incertitude est certainement le sentiment le mieux partagé par l'ensemble des acteurs des télécommunications. Cette ignorance face à l'avenir concerne autant l'offre que la demande : quels seront les paris technologiques gagnants ? qui construira et qui financera les nouvelles infrastructures nécessaires ? comment les consommateurs réagiront-ils aux nouveaux produits et services qui leur seront proposés ?

Ces incertitudes sont d'ailleurs d'autant plus préoccupantes que, d'après de nombreuses études, la somme des investissements annoncés dans les télécommunications excède largement les chiffres d'affaires prévisionnels. Or, passé un certain seuil innovatif, le renouvellement des infrastructures existantes sera inévitable. La nouvelle "Sainte Alliance" contre Microsoft et Intel, pour prendre l'exemple du projet de terminal Internet (*Network Computer*), est sans avenir si les débits permis sur les réseaux de la société de l'information restent ceux du réseau téléphonique actuel. Par conséquent, la question de la rentabilité des investissements nécessaires est essentielle sur un marché des télécommunications dont le développement prometteur exige la mobilisation de capitaux considérables. Dans un environnement dans lequel les marchés financiers sont totalement mondialisés, l'attractivité du marché français, qui repose sur un cadre identifié comme stable et favorable par les investisseurs, est un élément déterminant du succès de l'ouverture du marché des télécommunications.

En ce qui concerne les acteurs, l'importance légitimement accordée à la transformation des grands opérateurs historiques ne doit pas conduire à une vision univoque de la structuration du marché. Comme l'illustrent les nombreuses alliances en cours, ou, dans l'exemple du marché allemand, le regroupement des candidats au rôle d'opérateur de téléphonie grand public, le nombre des grands opérateurs disposant d'une présence globale à la fois en termes de marchés et de services (*Global Players*) sera très réduit, même à l'échelle des continents.

¹ Ce groupe, dont le rapport final paraîtra prochainement, a réuni en 1994 et 1995, sous la présidence de Thierry Miléo, les principaux acteurs du secteur.

Il y a incontestablement place, en revanche, pour un très grand nombre d'acteurs "de niche". Simples intégrateurs de services, revendeurs de capacité, fournisseurs d'accès, opérateurs de réseaux, sociétés de télé-services en tout genre, la typologie des futurs concurrents est amenée à s'enrichir considérablement.

Contrairement à ce qui est parfois entendu à propos de **la régulation du nouveau cadre concurrentiel**, la libéralisation du marché des télécommunications n'est en rien une "déréglementation". Elle suppose en effet que la puissance publique, sous des formes d'intervention certes renouvelées, y joue un rôle actif.

Il s'agit d'abord de réguler le marché, en garantissant l'exercice d'une concurrence équitable, qui offre des chances de développement réelles aux nouveaux entrants sans handicaper pour autant les entreprises les plus puissantes du secteur, qui sont l'unique chance, pour la France, d'occuper une place de premier rang dans le marché mondial des télécommunications.

D'autre part, dans un monde où la communication entre les hommes occupe une place grandissante, la mission confiée à la puissance publique pour assurer le maintien d'un usage universel des télécommunications est déterminante : la confiance accordée au marché repose sur les bénéfices que les utilisateurs attendent de la concurrence, et serait atteinte si la libéralisation avait pour conséquence de restreindre l'accès de certaines catégories sociales aux outils de télécommunication.

L'action de l'Etat offrira aussi, dans certains domaines techniques clés, des moyens indispensables au développement du marché : pour la gestion des fréquences radioélectriques, la modernisation de l'utilisation du spectre est un enjeu majeur ; de même, le développement des transactions en ligne et notamment du commerce électronique, dépend des décisions publiques en matière de cryptologie.

Enfin, si le développement de nouveaux réseaux de communication sans frontières met en cause certaines formes traditionnelles du maintien de l'ordre public, la réalité des nouvelles menaces, qu'il s'agisse, par exemple, de l'espionnage économique électronique, du sabotage informatique, ou des multiples "trafics en ligne", suppose une action publique efficace en matière de sécurité et de protection des individus et des entreprises.

QUELLE SERA L'OUVERTURE DU MARCHÉ FRANÇAIS DES TELECOMMUNICATIONS ?

Palais du Luxembourg
30 mai 1996

09h00 - 10h00

POURQUOI LA LIBERALISATION ?

Quel sera l'impact de la libéralisation des télécommunications :

- sur le développement du marché des télécommunications ?
- sur la création d'emplois ?
- sur l'investissement ?
- sur le développement de nouveaux services liés à la société de l'information (télétravail, ...) ?

L'évolution rapide des technologies et des marchés autorise-t-elle encore la libéralisation à se faire de manière progressive ?

Table ronde animé par :

Jacques PANTIN, *Directeur* - ARTHUR D. LITTLE

Eric DENECE, *Directeur des Etudes* - CEPS

Jean-Louis CONSTANZA, *Directeur Associé* - ARTHUR D. LITTLE

Connie van der CAPELLEN, *Assistant Under-Secretary* - MINISTRY OF
TRANSPORT AND COMMUNICATIONS - SUEDE

Thierry MILEO, *Président* - CEPS

10h00 - 11h30

QUELLES RELATIONS VONT S'ETABLIR ENTRE LES OPERATEURS HISTORIQUES ET LES NOUVEAUX ENTRANTS ? ENTRE CONCURRENCE ET COMPLEMENTARITE ?

Les nouveaux entrants ne vont-ils pas déstabiliser les relations
traditionnelles entre opérateurs historiques ?

Le développement des radiocommunications (téléphonie mobile, accès fixe radio,
radiomessagerie) ne va-t-il pas rapidement bouleverser
l'économie des télécommunications ?

Quelle peut être la place des opérateurs locaux,
en particulier des cablo-opérateurs ?

Quels nouveaux services apporteront les nouveaux opérateurs ?

Les collectivités locales ont-elles une légitimité à intervenir ?

Table ronde animée par :

Jacques PANTIN, *Directeur* - ARTHUR D. LITTLE

Eric DENECE, *Directeur des Etudes* - CEPS

Jean-Marie METZLER, *Directeur* - SNCF TELECOM DEVELOPPEMENT

Sénateur Jean-Marie RAUSCH, *Président* - MEDIAVILLE

Gérard MOINE, *Directeur* - FRANCE TELECOM

Pierre-Henri DREVON, *Directeur Général* - BRITISH TELECOM

Laurent BENZONI, *Professeur d'Economie* - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES TELECOMMUNICATIONS - UNIVERSITE PANTHEON ASSAS

11h30 - 11h45

PAUSE

11h45 - 13h00

**COMMENT POURRONT SE REGROUPER ET S'ORGANISER LES DIFFERENTS
OPERATEURS NATIONAUX EUROPEENS ?**

Va-t-on assister à une concurrence croissante entre opérateurs historiques
ou à l'émergence d'opérateurs pan-européens de télécommunications ? Quelle est
la logique des alliances ? Les réglementations européennes pourront-elles
s'adapter à cette évolution capitalistique ?

Table ronde animée par :

Pascal TIFFREAU, *Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation*

Député Jean BESSON, *Président* - COMMISSION SUPERIEURE DU SERVICE
PUBLIC DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Luc PINTENS, *Chief Executive* - CABLE & WIRELESS EUROPE

Michel FAINGOLD, *Vice-Président* - AT & T EUROPE

Herbert UNGERER, *Directeur à la DG IV* - COMMISSION DES COMMUNAUTES
EUROPEENNES

Jean-Pierre CHAMOUX, *Chef de la Mission pour les Services* - MINISTERE DES
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

13h00 - 14h30

DEJEUNER

14h30 - 16h15

**QUELLES SERONT LES CONSEQUENCES DE L'OUVERTURE
RECIPROQUE DES MARCHES POUR LES INDUSTRIELS EUROPEENS ?**

Cette ouverture de marchés ne risque-t-elle pas de se faire au profit
des entreprises disposant des ressources les plus importantes,
c'est-à-dire au bénéfice des entreprises américaines ?

Comment les opérateurs historiques pourront-ils poursuivre des investissements
d'ampleur ou encore s'engager dans des réseaux large bande ?

Table ronde animée par :

Henri MORNAY, *Directeur des Affaires Internationales de la Recherche et du
Développement* - LE FIGARO

Jacques BLANCHE, *Directeur* - ALCATEL TELECOM

François GERIN, *Directeur Général Adjoint* - SIEMENS SA

Don ABELSON, *Chief Negotiator* - US TRADE REPRESENTATIVE

Alain COUDER, *Directeur Général Adjoint* - BULL

16h15 - 16h30

PAUSE

16h30 - 18h00

**COMMENT LES OPERATEURS FRANCAIS DOIVENT-ILS SE PREPARER
A LA LIBERALISATION DES TELECOMMUNICATIONS ?**

Existe-t-il un cadre réglementaire en mesure de concilier les contraintes des opérateurs (réduction des coûts), le développement du marché et celui du service public ? Comment vont se coordonner la législation nationale et les directives communautaires ?

Table ronde animée par :

Jean-Louis CONSTANZA, *Directeur Associé* - ARTHUR D. LITTLE

Loïc TRIBOT LA SPIERE, *Délégué Général* - CEPS

Bruno LASSERRE, *Directeur Général* - DGPT - Ministère de l'Industrie, de la Poste et des Télécommunications - FRANCE

Don CRUICKSHANK, *Directeur Général* - OFTEL - GRANDE-BRETAGNE

Philippe GLOTIN, *Président* - SFR

René RUSSO, *Vice-Président* - BOUYGUES TELECOM